





Troyes, le 15 janvier 2021

Madame la maire, Monsieur le maire,

Conformément à la stratégie arrêtée par le Gouvernement, la campagne vaccinale contre la covid-19 franchit cette semaine une nouvelle étape avec la mise en place de centres de vaccination qui accueilleront, dans un premier temps, les personnes âgées de plus de 75 ans et les patients vulnérables à très haut risque compte tenu de leur pathologie. Au fur et à mesure de l'avancement de cette campagne, de nouvelles tranches d'âge de la population pourront s'y rendre pour se faire vacciner.

Dans notre département, les services de l'Etat, l'association départementale des maires de l'Aube, le conseil départemental, Troyes Champagne Métropole, le centre hospitalier de Troyes et les professionnels de santé libéraux ont travaillé ensemble à la mise en place des centres de vaccination aubois.

Ainsi, ce sont au total six centres qui seront ouverts dont vous trouverez ci-joint la liste. Celle-ci a été établie en tenant compte des conditions très particulières d'acheminement, de stockage et d'utilisation des vaccins actuels comme de la nécessité d'optimiser les ressources en personnels de santé et administratifs mobilisés dans chaque site. Ces conditions ne permettent donc pas de donner suite à toutes les propositions présentées par certains d'entre vous, que nous remercions. Cependant cette organisation s'adaptera au fil du temps pour répondre au mieux aux priorités de la campagne de vaccination qui se déploie progressivement.

En complément, la réflexion est en cours pour mettre en place un dispositif mobile qui permettrait d'organiser la vaccination en certains points du territoire du département. De même, concernant les personnes âgées de plus de 75 ans qui ne pourraient pas se déplacer, des solutions sont à l'étude pour permettre leur vaccination à domicile.

Outre la communication nationale accompagnant cette campagne, chaque assuré social de plus de 75 ans recevra, de la part de la CNAM ou de la MSA, un courrier d'information sur la possibilité de se faire vacciner.

Les supports d'information de vos collectivités (site, journal municipal...) pourront utilement rappeler les modalités d'accès aux centres de vaccination aubois. Vous pourrez également toucher ceux de vos administrés qui sont concernés en vous appuyant sur les listes établies pour les périodes de canicule ou celles détenues par vos CCAS.

Pour votre complète information, les résidents des EHPAD et des autres établissements de santé sont vaccinés sur place (tous les EHPAD auront été livrés en doses de vaccin au plus tard le 19 janvier). Quant aux professionnels de santé, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent des comorbidités, leur vaccination est assurée par certains des centres aubois. Enfin les sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, sont pris en charge par le SDIS de l'Aube.

Nous vous remercions pour votre mobilisation auprès de nos concitoyens et, demeurant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame la maire, Monsieur le maire, l'expression de notre considération distinguée.

Stéphane Rouvé Préfet de l'Aube

François Baroin Président de l'association départementale des maires de l'Aube Philippe Pichery Président du conseil départemental de l'Aube